

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 1086 Personnel auxiliaire

n° 1086

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 novembre 1951

Numéro JO
n° 13 du 01/12/1951

Date du numéro
1 décembre 1951

TEXTE INTÉGRAL

M. Casagrande (Georges), ouvrier auxiliaire employé au Service des Travaux publics (Régie des Eaux), est licencié de son emploi pour compter du 1 novembre 1951. M. Peticlerc est engagé en qualité d'ouvrier auxiliaire au salaire mensuel de quarante mille francs (40.000 fr.), exclusif de toutes indemnités, en remplacement numérique de M. Casagrande, licencié. L'intéressé est mis à la disposition du Directeur du Service des Travaux publics pour servir à la Régie des Eaux à compter du 15 novembre 1951.